

Surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines dans la rivière La Mayenne

Les cyanobactéries sont des micro-organismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux d'eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

NIVEAU D'ALERTE 1

Accumulations localisées de cyanobactéries, dépôts, mousses, ou mortalités animales

Concentration en microcystines mesurée supérieure à 0,3 µg/l et inférieure à 5 µg/l

(Autres fiches : **NIVEAU DE VIGILANCE** et **NIVEAU D'ALERTE 2**)

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d'ingestion accidentelle de l'eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Quelles sont les précautions à respecter ?

-  **×** La baignade est interdite
-  **×** La consommation de poissons de pêche est déconseillée
-  **×** L'activité de pêche reste possible (y compris en embarcations) rincer soigneusement son matériel de pêche à l'eau propre après l'activité, les float tubes sont interdits
-  **✓** En cas d'immersion ou contact accidentel, prendre une douche soignée
-  **×** Éviter d'y laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d'équilibre, état anxieux, bave)
-  **✓** Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes suspects
-  **×** Les manifestations sportives sont suspendues, sauf analyse contraire < 0,3 µg/l de l'organisateur
-  **×** Les activités nautiques avec un risque de chute ou de contact important avec l'eau sont interdites
Toutes les activités sont interdites dans les zones d'accumulation, de dépôts et de mousses
Les matchs et les compétitions sont interdits

	La pratique encadrée par un club est limitée Mise à disposition de douches/points d'eau pour rinçage en cas d'éclaboussure/contact	La pratique libre est interdite
Aviron	Les embarcations collectives stables restent autorisées. Les autres embarcations (skiffs, fun aviron) sont possibles uniquement pour les pratiquants à partir du niveau 2 (FFA)	Sauf sportifs inscrits sur une liste de sport de haut niveau du ministère des sports et/ou utilisateurs de niveau 3 (FFAviron) ou niveau rouge (FFCanoë-Kayak) Pratique interdite
Canoë Kayak	Les supports collectifs et inchavirables (dragonboats ou équivalent) restent autorisés. Les autres embarcations sont possibles uniquement pour les pratiquants à partir du niveau jaune (FFCK)	
Paddle	Les embarcations stables dans le cadre de pratique encadrée par un moniteur et pour un niveau de pratique confirmé sont autorisées	
Pédalos, barques, et bateaux	Les supports collectifs et très stable (supports inchavirables) restent autorisés	
Ski nautique, bouée tractée, autres pratiques non listées	Pratique interdite	

Contacts et informations complémentaires

ARS des Pays de la Loire pour information sanitaire : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr

Direction Départementale des Territoires pour tout signalement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr